

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 225 Freitag, 18.11.2005 123. Jahrgang

---

1. *Débitrice:* **Tecnibat SA**, Rue St. Pierre 18,  
**1700 Fribourg**
2. *Déclaration de faillite:* 03.08.2005
3. *Suspension de faillite:* 13.10.2005
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 28.11.2005
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

*Indication:* La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* Ingénierie en géothermie et pompes à chaleur, étude et réalisation technique en électricité et télécommunication, réseaux informatiques, réseaux télévision par câbles, fabrication industrielle, achats et ventes de licences, courtage et conseils en matière de biens mobiliers et immobiliers.  
(réf. sect. 3)

Office cantonal des faillites, P. Porchet, substitut  
1700 Fribourg

(00138741)